



Délais levée de clause de non concurrence

Par Alexandra76210

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'ai une interrogation sur le courrier que je viens de recevoir. J'ai démissionné de mon poste par lettre recommandée le samedi 4 mars (lettre datée du 4 mars).

Le lundi 6 mars j'ai transmis cette même d'émission à mon responsable par mail. Mon employeur a signé le recommandé le 8. Vu avec mon chef (par oral), je termine mon contrat le 3 avril inclus.

Aujourd'hui, mercredi 29 mars, je vais chercher un recommandé de mon employeur où je trouve une lettre datée du 21 mars (avec présentation le 23 et 24 à mon domicile) de levée de clause de non concurrence ainsi qu'un dernier jour travaillé le 7 avril. J'ai contacté mon service du personnel m'indiquant qu'il n'était pas au courant de mon accord ainsi que mon mail envoyé à mon supérieur.

En outre, le fait que la date ne soit pas correctement, en tout cas par rapport à mon mail envoyé le 5, je me pose la question sur ma clause de non concurrence. Dans ma convention collective (travail temporaire permanent), il est noté qu'ils ont 15 jours pour m'indiquer la levée. Sachant que j'ai envoyé un mail le lundi 6 mars, ont-ils le droit de me la lever alors que le document a été établi le 21 mars et que la première présentation à mon domicile du recommandé a été le 23 mars ?

Merci pour vos retours

Bonne soirée